



PA6394

A1 .

1789

C.1



1080046323

84-4  
H.

87-4

Qu'en execution d'arr. edit. il a été par M. le Com. des Libraires de Conf. de la Cour de Paris.

8466/146  
L A

# LANGUE LATINE

Mise à la portée de tout le monde par la  
version mot à mot,

OU

## RECUEIL

D'AUTEURS CLASSIQUES,

EN VERS ET EN PROSE,

Avec une double traduction, l'une littérale  
& l'autre conforme au génie de notre  
Langue.

*OUVRAGE également utile aux Jeunes-Gens qui  
commencent l'Etude de la Langue Latine, & aux  
Personnes qui, après en avoir perdu l'usage, veulent  
se remettre en état de lire les Auteurs Latins.*

---

### ODES D'HORACE.

---



LYON,

De l'Imprimerie des FRERES PERISSE.



AVEC PRIVILEGE DU ROI,

Capita Alfonso  
Biblioteca Universitaria

54572

34649

*Cet Ouvrage & les autres Auteurs Classiques se vendent*

A LYON, chez les FRERES PERISSE, Libraires des Colleges, rue Merciere.

A PARIS, chez PERISSE le jeune, Libraire, Pont Saint-Michel, au Soleil d'or.



FONDS  
FONDO BIBLIOTECA PUBLICA  
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

Capita Alameda  
Biblioteca y Tipografia

*Venerino (alias)  
Horacio.*

## ODES D'HORACE,

AVEC une double Traduction, l'une  
littérale & l'autre conforme au génie  
de notre Langue.

*Enrichies de Notes mythologiques, historiques  
& géographiques.*

Par M. VIDAL, ancien Professeur de  
belles - Lettres.

TABLE DES ODES.

LIVRE PREMIER.

- I. A Mécène. page 5.  
 II. Vengeance des Dieux à cause du meurtre de César : Auguste seul peut conserver l'Empire. 11.  
 III. Horace souhaite à Virgile une heureuse navigation, & de là il s'empare contre l'audace des hommes. 17.  
 IV. Réveillé par le retour du printemps, le Poète invite Sestius à se réjouir. 21.  
 V. A Agrippa. Horace prétend, qu'il n'est pas capable de chanter dignement les grands exploits d'Agrippa. 25.  
 VI. A Plancus. Eloge de la campagne de Tivoli. 27.  
 VII. A Lydie. Le Poète lui reproche de détourner un jeune Romain des devoirs & des exercices de son âge. 31.  
 VIII. A Talarque. Il l'invite à passer agréablement l'hiver. 33.  
 IX. Hymne en l'honneur de Mercure. 35.  
 X. A Leuconoe. Il l'exhorte à jouir du présent, sans s'inquiéter de l'avenir. 39.  
 XI. Horace chante d'abord les Dieux, puis les anciens héros, sur-tout les Romains, & fait l'éloge d'Auguste. 41.  
 XII. A la République. Il se sert de l'allégorie d'un vaisseau pour l'exhorter à se mettre à couvert des nouvelles tempêtes qui semblent la menacer. 47.  
 XIII. Nérée prédit la ruine de Troye. 51.  
 XIV. Il feint de demander grace à Gravidie, irritée des vers qu'il a faits contre elle. 55.  
 XV. A Tyndare. Horace fait l'éloge de sa maison. 55.



PA 6394

A 7

1789

- de campagne ; & invite Tyndaris à en venir partager les délices. page 59.
- XVI. Il recommande à son ami la culture de la vigne ; il fait l'éloge du vin , mais il en déteste les excès 61.
- XVII. A Mécène. Il s'excuse de n'avoir pas d'excellent vin à lui donner. 65.
- XVIII. Le Poète invite les chœurs de Jeunes enfans à chanter l'hymne en l'honneur d'Apollon & de Diane. 67.
- XIX. A Fuscus Aristius. La vertu n'a jamais rien à craindre. 69.
- XX. Il console Virgile de la mort de Quintilius. 71.
- XXI. A sa Muse. Il l'invite à chanter les louanges de Lamia. 75.
- XXII. A ses amis. Combien les jeunes gens doivent être en garde contre les excès du vin. 77.
- XXIII. Archytas. Ce Philosophe Pythagoricien s'entretient avec un matelot sur la nécessité de mourir , & le prie ensuite d'enterrer son corps. 79.
- XXIV. A Iccius. Il le raille sur ce qu'il avoit quitté la philosophie pour prendre le parti des armes. 83.
- XXV. A Vénus. Horace prie la Déesse d'assister à un sacrifice que lui offre Glicere. 85.
- XXVI. A Apollon. En lui dédiant une statue , il lui adresse ses vœux. 87.
- XXVII. A sa lyre. 89.
- XXVIII. Il feint de reconnoître la providence des Dieux. 91.
- XXIX. A la Fortune. Il la prie de veiller à la conservation de César , & des armées Romaines. 93.
- XXX. A Numide. Il le félicite sur son heureux retour d'Espagne. 99.
- XXXI. A ses Amis. Il les invite à se réjouir de la mort de Cléopâtre. 101.
- XXXII. A son Esclave. Il l'avertit de lui préparer à manger sans beaucoup d'appréts. 105.

## LIVRE SECOND.

- I. A Pollion. Il l'exhorte à abandonner le genre tragique , pour s'occuper de l'histoire des guerres civiles. pag. 107.
- II. A Salluste. Usage des richesses. Mérite de la vertu. 111.
- III. Il faut garder en tout & par-tout l'égalité d'ame. Nécessité de mourir. 115.
- IV. A Septime. Il l'invite à passer avec lui le reste de ses jours à la campagne. 119.
- V. A Pompéius Grosphus. Horace lui témoigne la joie qu'il ressent de son retour inespéré. 121.
- VI. A Valgius. Il l'engage à se consoler de la mort de son fils. 125.
- VII. A Licinius Murena. Eloge de la médiocrité. 127.
- VIII. A Hirpinus. Il l'exhorte à jouir du présent , sans s'inquiéter de l'avenir. 131.
- IX. A Mécène. Il dit que son attachement pour Lycinie , ne lui permet pas de s'élever à des sujets héroïques. 133.
- X. Imprécations contre un arbre , dont la chute avoit pensé l'écraser. 135.
- XI. A Posthume. Brièveté de la vie : nécessité de la mort. 141.
- XII. Contre le luxe de son temps. 145.
- XIII. A Grosphus. Pour être heureux , il faut dompter ses passions. 147.
- XIV. A Mécène. Il proteste qu'il ne veut pas lui survivre. 153.
- XV. Le Poète se félicite d'être content de peu , tandis que d'autres oubliant la mort , ne cessent de bâtir & d'agrandir leurs terres. 157.
- XVI. A Bacchus. Plein de sa divinité , il lui demande la permission de chanter ses louanges & ses exploits. 161.
- XVII. A Mécène. Il promet l'immortalité. 165.

## LIVRE TROISIEME.

- I. La seule vertu peut procurer le bonheur. 169.  
 II. A ses Amis. Idée des vertus Romaines, appliquée à l'éducation de la Jeunesse. 175.  
 III. Il engage Auguste à ne pas transporter à Troye le siege de l'Empire. 179.  
 IV. A Calliope. Le Poëte exprime sa reconnaissance envers les Muses, en célébrant leurs bienfaits & leurs leçons utiles. 187.  
 V. Honte des Romains réparée par Auguste, dans l'hommage qu'il reçoit des Parthes. 197.  
 VI. Aux Romains. Les maux qui accablent les Romains viennent de leur mépris pour la Religion, & de la corruption de leurs mœurs. 203.  
 VII. Invitation à Mécène. 209.  
 VIII. A Mercure. Le Poëte invoque Mercure & sa lyre, pour obtenir les bonnes grâces de Lydé, à qui il raconte l'histoire des Danaïdes. 213.  
 IX. Hymne en l'honneur de la fontaine de Blauduse. 219.  
 X. Aux Romains. Il célèbre le retour d'Auguste, qui venoit de faire la guerre en Espagne. 221.  
 XI. A Mécène. Pouvoir de l'or; avoir peu de desirs, se contenter de peu, est le souverain bonheur. 225.  
 XII. Conseil à Lamia. Il lui annonce de la pluie pour le lendemain, & l'exhorte à profiter du mauvais temps pour se bien divertir. 229.  
 XIII. Priere au Dieu Faune. 233.  
 XIV. A Téléphe. Il l'exhorte à interrompre l'étude pour penser au festin. 235.  
 XV. Chanson de table. Il prie sa bouteille de lui fournir d'excellent vin en faveur de Messala. 239.  
 XVI. Vœu à Diane en lui consacrant un pin. 241.  
 XVII. A Phidile. La pureté du cœur est plus agréable aux Dieux, que les grands sacrifices. 243.

- XVIII. Il reprend les vices de son siècle, & en propose les remèdes. pag. 245.  
 XIX. A Bacchus. Le Poëte, dans un transport bacchique, s'apprête à chanter les louanges de César. 253.  
 XX. Adieux à Vénus. 255.  
 XXI. A Galatée. Souhait d'Horace en faveur de Galatée prête à s'embarquer, il tâche de l'en détourner par l'exemple d'Europe. 257.  
 XXII. A Lydé Il l'invite à passer agréablement chez elle la fête de Neptune, 265.  
 XXIII. A Mécène. Il l'engage à ne point s'inquiéter de l'avenir. 269.  
 XXIV. Le Poëte s'applaudit de l'immortalité qu'il s'est assurée par ses vers. 277.

## LIVRE QUATRIEME.

- I. A Jule Antoine. Il s'excuse d'entrer en Lice avec Pindare, pour célébrer sur le ton sublime de ce Poëte, les victoires d'Auguste. 279.  
 II. A Melpomene. Le Poëte fait hommage à Melpomene de la gloire qu'il s'est acquise par la poésie lyrique. 287.  
 III. Horace célèbre la victoire de Drusus sur les Vindéliciens. 289.  
 IV. A Auguste. Vœux des Romains pour son retour; effet du bonheur dont on jouit sous son empire. 299.  
 V. Chargé de composer le poëme séculaire, il prie Apollon de l'inspirer, & les enfans choisis pour chanter ses vers, de le seconder par leur exactitude. 303.  
 VI. Il engage Torquatus à jouir du peu de temps que l'on a à vivre. 309.  
 VII. A Censorinus. Eloge de la poésie. 313.  
 VII. A Lollius. Il lui promet de l'immortaliser par ses vers. 317.  
 IX. A Ligurinus. Il l'avertit, que la beauté du corps ne dure pas toujours. 323.

- X. A Phyllis. *Il l'invite à venir célébrer chez lui la naissance de Mécène.* pag. 325.  
 XI. A Virgile. *Il l'invite à souper, & lui promet de son meilleur vin, à condition qu'il fournira les parfums.* 327.  
 XII. A Lycé. *Il lui insulte sur ce qu'elle est devenue le jouet des jeunes gens.* 331.  
 XIII. A Auguste. *Il célèbre la victoire sur les Rhetes, remportée par Tibere Néron, sous les auspices d'Auguste.* 335.  
 XIV. A Auguste. *Eloge d'Auguste, pour avoir donné la paix à l'univers.* 341.

## LIVRE DES EPODES.

- I. A Mécène. *Il lui témoigne un grand desir de l'accompagner dans la guerre contre Marc-Antoine.* 345.  
 II. *Eloge de la vie champêtre.* 349.  
 III. A Mécène. *Imprécations contre l'ail.* 357.  
 IV. *Contre un esclave parvenu.* 359.  
 V. *Imprécations d'un jeune enfant contre la Magicienne Canidie.* 363.  
 VI. *Contre un Orateur médisant.* 375.  
 VII. *Aux Romains. Pour les détourner de la guerre civile.* 377.  
 VIII. A Mécène. *A l'occasion de la victoire remportée sur Antoine, près d'Actium.* 379.  
 IX. *Imprécations contre Mévius, mauvais Poète.* 383.  
 X. *A ses Amis. Pour les engager à se divertir pendant le mauvais temps.* 387.  
 XI. *Au peuple Romain. Sur les nouvelles guerres civiles, dont la République est menacée.* 391.  
 XII. A Canidie. *Il fait à Canidie des excuses plus cruelles que l'offense.* 399.  
 XIII. *Réponse de Canidie. Elle répond à Horace, qu'elle ne lui pardonnera jamais.* 405.  
 Poème séculaire. *Hymne en l'honneur d'Apollon & de Diane.* 409.

## PRIVILEGE GÉNÉRAL.

N<sup>o</sup>. 1361.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Consiel, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Nos amés les Freres PERISSE, Imprimeurs-Libraires à Lyon, Nous ont fait exposer qu'ils desireroient faire imprimer & donner au Public un ouvrage intitulé : *La Langue Latine, mise à la portée de tout le monde, par la version mot à mot, s'il Nous plaifoit leur accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires* : A ces causes, voulant favorablement traiter les Exposans, Nous leur avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer *ledit Ouvrage* autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de dix années consécutives, à compter de la date des Présentes : Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire *ledit Ouvrage*, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, leurs hoirs ou ayant cause ; à peine de fausse & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les Contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrees tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression *dudit Ouvrage* sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilège ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression *dudit Ouvrage*, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMESNIL ; Commandeur de nos Ordres ; qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE MAUPEOU ; & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledits Exposans & leurs



ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin *dudit Ouvrage*, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, soi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires; Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles, le douzieme jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-huit, & de notre regne, le quatorzieme.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

LE BEGUE.

*Registré sur le Registre XXIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N<sup>o</sup>. 1361. fol. 488, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilège, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Arrêt du Conseil du 16 Avril 1785. A Paris, ce 18 Mars 1788.*

Signé, KNAPEN, Syndic.

PRÉFACE.



## PRÉFACE.

L'ON ne sauroit s'y prendre trop de bonne heure pour former le goût des Eleves que l'on entreprend d'instruire, & ce n'est que par une connoissance exacte des auteurs immortels, que l'on peut y parvenir : c'est aussi le motif qui m'a déterminé à la traduction littérale des Odes d'Horace. Cet ouvrage qui a fait les délices du siecle d'Auguste, a eu, il est vrai, d'Illustres Commentateurs, & des Traducteurs inestimables; mais aucun d'eux n'a pris la peine de le mettre à la portée des Jeunes-Gens qui commencent leur cours de latinité: satisfaits de saisir & de rendre



PRÉFACE.

élégamment les idées de l'Auteur, ils ne se sont point attachés à faire observer la valeur naturelle de chaque expression, les mots sous-entendus, les licences Poétiques, les tropes ou figures tant imitées des Grecs, qu'usitées chez les Latins; en un mot, tout ce qui doit être suppléé pour l'intelligence facile de ce chantre de Rome. Je me suis attaché à tous ces objets, & profitant des lumières de mes devanciers, je n'ai rien négligé de ce qui pouvoit répandre du jour sur cet ouvrage, d'autant plus difficile, que notre langue, toute belle qu'elle est, n'a pas, à beaucoup près, l'énergie, la précision, & la richesse du Latin.

Pour suppléer à l'insuffisance du mot François qui répond au mot Latin, j'ai été quelquefois

PRÉFACE.

3

obligé d'user de circonlocution. Je serai heureux, si j'ai rempli dignement ma tâche, & si mon travail utile à la Jeunesse accélère ses progrès dans la bonne Latinité.

